

## CHAPITRE 8

### UN COÛT À LA NON-RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

La reconnaissance des acquis et des compétences apparaît comme un levier majeur en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie. L'OCDE soulignait, à cet égard, que les systèmes nationaux de qualification ainsi que la reconnaissance des apprentissages informels et non formels sont des dispositifs utilisés par plusieurs États pour inciter les adultes à se former et pour mettre en œuvre des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie plus efficaces et plus ouverts (OCDE 2003a : 88).

Au Québec, la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (MEQ 2002a) comprend une orientation spécifique à la valorisation des acquis et des compétences des adultes par une reconnaissance officielle. Cette orientation se traduit par des objectifs concernant l'augmentation de l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences, ainsi qu'à la formation manquante, la diversification des approches de reconnaissance et la recherche d'une harmonisation et d'une réciprocité des systèmes de compétences, qu'ils soient issus du milieu scolaire ou de l'emploi.

#### 8.1 DE LA CONSCIENTISATION À LA MISE EN ŒUVRE

Depuis la Commission d'étude sur la formation des adultes (Commission Jean), le Québec a parcouru beaucoup de chemin en ce qui a trait à la prise de conscience de l'importance de la reconnaissance des acquis et des compétences pour les adultes. Cependant, des pas énormes restent à franchir en ce qui concerne sa mise en œuvre.

En effet, dans les années 1980, la Commission Jean situait déjà la reconnaissance des acquis au point de départ d'un système décloisonné d'éducation des adultes. En 1984, le gouvernement du Québec, dans son *Énoncé d'orientation et Plan d'action en éducation des adultes*, affirmait que la reconnaissance des acquis de formation, scolaires et expérientiels, est essentielle à tout projet d'éducation permanente.

Aujourd'hui, s'il est généralement admis dans la société québécoise que les adultes peuvent apprendre de différentes façons, par de multiples moyens et dans divers lieux, la mise sur pied d'un véritable service de reconnaissance des acquis et des compétences accessible et centré sur les besoins des adultes, en est encore, une vingtaine d'années plus tard, à ses premiers balbutiements.

D'ailleurs, à cet égard, en 1996-1997 et en 1997-1998, le Vérificateur général du Québec, dans ses rapports au ministère de l'Éducation, souligne entre autres que :

- La reconnaissance des acquis de formation est souvent problématique.
- La reconnaissance des acquis de formation extrascolaire est le maillon faible de la chaîne dans les établissements d'enseignement, et le recours à cette mesure est variable d'un établissement à un autre, d'un ordre d'enseignement à un autre et d'une région à une autre.
- Les services de reconnaissance des acquis sont peu accessibles.
- Les services de reconnaissance des acquis sont sous-financés, au sens que le financement accordé ne couvre pas tous les efforts investis.

- La situation est particulièrement difficile pour les personnes immigrantes qui se présentent au collégial pour une démarche de reconnaissance des acquis.
- L'organisation de la formation manquante est aussi problématique.

Dans le même sens, en 1996, le Conseil supérieur de l'éducation affirme qu'en « dépit de timides efforts, la situation paraît encore confuse en reconnaissance des acquis [et] des problèmes de reconnaissance persistent entre les ordres d'enseignement, même à l'intérieur d'un même ordre entre les établissements, et parfois même entre les facultés d'un même établissement universitaire » (CSE 1996 : 20). Il ajoute que « la question de la reconnaissance des acquis est étudiée dans le milieu de l'éducation depuis une quinzaine d'années et on constate que son approche, peut-être un peu trop bureaucratique, a créé une forme d'impasse généralisée » (CSE 1996 : 24).

En 2000, le Conseil supérieur de l'éducation revient à la charge dans un avis intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale* dans lequel il conclut avoir « constaté dans les réseaux de l'éducation, des efforts variables pour assurer un service accessible de reconnaissance des acquis, et en mesure de répondre aux besoins diversifiés des personnes » (CSE 2000a : 73).

Dans les faits, les individus qui bénéficient dans une certaine mesure des services de reconnaissance des acquis et des compétences semblent encore trop peu nombreux. Dans l'optique d'une reconnaissance faite à partir de référentiels scolaires, certaines données ont été examinées en ce qui a trait à la formation professionnelle, la formation technique et la formation générale des adultes. Aussi, environ 8 000 adultes ont utilisé le test de développement général (TDG) comme base d'admission à la formation professionnelle. Ce test mesure le niveau de développement général et vise à démontrer qu'une personne possède les compétences jugées suffisantes pour entreprendre une formation professionnelle.

Concernant la formation professionnelle, 924 personnes ont bénéficié des services en 2002-2003, et ce, dans 38 programmes d'études différents; ces personnes ont obtenu la reconnaissance de 6 743 modules de formation.

Concernant la formation technique, 1 360 adultes ont bénéficié des services de reconnaissance des acquis extrascolaires et 406 adultes ont profité des services de reconnaissance des acquis scolaires. Les efforts sont très variables d'un collège à l'autre. À titre d'exemple, deux collèges ont reconnu, à eux seuls, les acquis d'environ 40 % des adultes qui ont bénéficié des services en 2002-2003.

Au regard de la formation générale des adultes, il importe d'abord de souligner l'ouverture manifeste des pratiques en matière de valorisation des acquis. En effet, si certaines pratiques s'appuient sur des référentiels liés strictement aux programmes d'études, d'autres prennent en considération divers acquis.

En effet, la passation d'examens adaptés (par exemple *Prior learning examination* pour l'anglais, langue seconde) ou non, s'appuie sur un référentiel découlant des programmes d'études. Les adultes peuvent donc s'inscrire à une passation d'examen, mais seulement de 6 000 à 10 000 inscriptions se font annuellement. Par contre, les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS), fort prisés des adultes et des employeurs, les univers de compétences génériques, et éventuellement, des épreuves québécoises équivalentes

au *General Educational Development (GED) Testing Service* prennent en considération d'autres référentiels que ceux des programmes d'études. Les TENS atteignent entre 4 000 et 6 000 adultes annuellement, alors que les univers de compétences génériques en touchent près de 300; notons que ces derniers contribuent à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), contrairement aux TENS.

En ce qui concerne les universités, il n'est malheureusement pas possible d'évaluer l'ampleur et la nature des pratiques en matière de reconnaissance des acquis, aucun portrait d'ensemble n'étant disponible à l'échelle du réseau des universités québécoises. Cependant, rappelons qu'il revient à chaque université de définir les conditions qui prévalent pour l'admission des étudiants. Il en va de même pour les modalités propres à la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires qui, elles, relèvent de chaque programme à l'intérieur de chaque établissement.

Au regard de l'admission, les adultes peuvent être admis sur la base de la diplomation ou sur une base dite «adulte» lorsqu'ils ne détiennent pas de diplôme d'études collégiales. Dans ce dernier cas, la plupart des universités intègrent dans leurs conditions d'admission la notion d'équivalence de diplôme, ou encore une catégorie d'âge assortie d'autres caractéristiques: les plus répandues sont d'avoir 21 ans ou plus, de ne pas avoir fréquenté un établissement d'enseignement depuis deux ans consécutifs et d'avoir des études ou des expériences de travail jugées équivalentes.

L'examen des pratiques des universités, mené par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE 2000a), montrent que certaines sont plus ouvertes que d'autres à reconnaître les apprentissages faits en dehors des établissements d'enseignement. Ces apprentissages sont davantage reconnus à des fins d'admission qu'à des fins de reconnaissance du chemin parcouru au regard des exigences d'un programme et pouvant mener à des équivalences se traduisant en exemptions, en substitutions ou en transferts de crédits universitaires.

Par ailleurs, dans l'optique d'un référentiel emploi ou métier, la définition de normes professionnelles et l'élaboration de programmes d'apprentissage en milieu de travail servent d'assises à la reconnaissance de l'expérience professionnelle et de la formation en cours d'emploi. Parmi ces programmes d'apprentissage, certains peuvent actuellement inclure une phase de diagnostic des acquis et des compétences des apprentis et permettre d'établir un plan individuel ou collectif de formation manquante. Cependant, aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne le nombre d'individus qui auraient pu profiter d'un tel service.

À l'instar des organismes précédemment cités, le comité d'experts estime donc que la situation de la reconnaissance des acquis et des compétences pose des problèmes en 2003. Les efforts consacrés à cet égard sont variables d'un établissement à l'autre et ils vont souvent de pair avec l'engagement de quelques acteurs dédiés à cette cause.

### **De multiples freins**

Pour le comité d'experts, la reconnaissance des acquis et des compétences se définit comme un processus permettant à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis et de ses compétences provenant de formations diverses et d'expériences

variées. Ce processus se base sur le repérage, l'identification et la validation des acquis et des compétences retenus selon un référentiel donné et en fonction d'un projet de diplomation, de qualification professionnelle, d'insertion en emploi ou d'un projet personnel.

La reconnaissance des acquis et des compétences concerne tant les acquis et les compétences développés dans un établissement d'enseignement (acquis scolaires), que les acquis et les compétences développés dans des expériences de travail ou de vie (acquis extrascolaires ou expérientiels). Au terme du processus, la reconnaissance est le document officiel (diplôme, certificat, relevé, etc.) qui atteste soit de l'ensemble des compétences propres à un programme, une norme ou un titre donné, soit d'une partie de ses composantes (unités ou crédits de formation, compétences déterminées dans un cahier de normes, unités d'éducation continue).

Depuis des années, les divers acteurs du milieu scolaire et du milieu du travail se butent à de multiples difficultés en ce qui concerne la mise sur pied des services de reconnaissance des acquis et des compétences. Comment apprécier, en fonction d'un référentiel propre à un système donné, des apprentissages réalisés autrement ou ailleurs? Comment, en fonction des diplômes, des certificats ou des titres émis, attester de ces apprentissages? Comment reconnaître ce qui a déjà été certifié ailleurs? Comment organiser une formation manquante ou d'appoint quand cette dernière ne correspond pas à la totalité d'un programme précis? Comment composer avec des lois, des règlements, des normes et des modes de financement conçus d'abord et avant tout pour des individus qui apprennent de façon plus formelle? Comment concilier des objectifs de reconnaissance des acquis et des compétences avec des objectifs d'enseignement et d'organisation de la formation?

Ces difficultés sont majeures et se situent bien au-delà du manque d'outils ou des considérations techniques, arguments souvent invoqués pour expliquer la faiblesse des résultats. Elles interpellent la capacité des organismes concernés à mettre en œuvre des services de reconnaissance des acquis et des compétences à même les structures existantes et les encadrements législatifs et réglementaires actuels. Ces difficultés constituent des freins importants à la disponibilité du service et expliquent, en partie du moins, le peu de progrès fait par le Québec au cours des dernières années en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

### **Un système à centrer sur les besoins des adultes**

Les services de reconnaissance des acquis et des compétences concernent tant le milieu de l'éducation que le milieu du travail, et ce, parce qu'ils nécessitent diverses approches pour répondre aux besoins variés des adultes. Si, pour beaucoup d'adultes, la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences s'inscrit surtout dans la perspective d'intégrer le marché du travail ou d'obtenir un diplôme, pour d'autres, elle visera, par exemple, à accroître la mobilité professionnelle ou encore à réaliser un projet personnel.

À cet égard, il importe de souligner la problématique des personnes immigrantes qui sont particulièrement concernées par la reconnaissance des acquis et des compétences. Ces personnes, souvent scolarisées, de plus en plus sélectionnées pour leurs expériences professionnelles, vivent, notamment en l'absence de services de reconnaissance des

acquis et des compétences, des difficultés d'accès importantes à des professions ou à des métiers réglementés, le sous-emploi, le chômage ou encore l'obligation de reprendre intégralement un programme de formation au Québec.

En effet, bien que par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration les personnes immigrantes puissent obtenir une évaluation comparative de leurs études ainsi qu'un document qui en atteste la correspondance par rapport au système scolaire québécois, cette évaluation ne constitue pas en soi une reconnaissance des acquis et des compétences d'une personne. Aussi, si l'évaluation comparative peut aider dans la recherche d'un emploi ou lors d'une demande d'admission dans un établissement d'enseignement, les services de reconnaissance des acquis et des compétences sont indispensables aux adultes qui ont besoin d'une reconnaissance officielle de leurs acquis et de leurs compétences en vue de leur intégration au marché du travail (MRCI 2002).

Un véritable service de reconnaissance des acquis et des compétences doit donc avant tout être centré sur les besoins des adultes. Pour y arriver, il se doit d'être conçu selon une approche globale qui prend en considération de multiples référentiels, soit les programmes d'études, les programmes d'apprentissage en milieu de travail et les compétences professionnelles reliées à un titre, qui permet l'émission de divers diplômes, certificats ou attestations et qui tend vers l'harmonisation des dispositifs éducation-emploi. De plus, des mécanismes, des modes (autodidaxie, formation en ligne, compagnonnage) et des lieux diversifiés (établissements d'enseignement, entreprises, organismes municipaux ou communautaires) relativement à l'offre de formation doivent graviter autour de ce service, et ce, en vue de répondre aux besoins des adultes en ce qui a trait à leur formation manquante ou d'appoint.

## 8.2 UN SURPLACE QUI COÛTE CHER

La non-reconnaissance des acquis et des compétences des adultes ou l'obligation de réapprendre, de façon plus formelle, ce qu'ils savent déjà représentent des coûts importants, et ce, tant pour les individus, pour les entreprises que pour la société en général. Le *Conference Board of Canada* (2001) rapporte les coûts inhérents à la non-reconnaissance des acquis et les avantages à les reconnaître.

Concernant les individus, selon une évaluation réalisée à la suite d'une enquête sur les ménages auprès de 12 000 personnes à travers le Canada, en comblant les lacunes des activités de reconnaissance des acquis et des compétences, on permettrait aux Canadiens de gagner entre 4,1 et 5,9 milliards de dollars supplémentaires; plus de 540 000 personnes pourraient gagner entre 8 000 \$ et 12 000 \$ de plus chaque année. Trois groupes seraient particulièrement visés : les personnes immigrantes, celles ayant des acquis issus du travail et de la formation, ainsi que celles qui ont changé d'établissement de formation, de région ou de province. La reconnaissance des acquis et des compétences présente donc des avantages professionnels pour les individus en matière d'accroissement de revenus.

Une série d'avantages, tant professionnels que privés, relatifs à la reconnaissance des acquis et des compétences est identifiée pour les individus, soit :

- Une augmentation de leurs revenus de travail.
- Une amélioration de leur niveau de vie.

- Un développement de leur employabilité avec ses opportunités et ses promotions.
- Une bonification de leur développement personnel.
- De meilleures opportunités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.
- Une réduction de la formation répétitive.
- Une amélioration de leur mobilité professionnelle, de leur accès à l'emploi et de leur développement de carrière.

Concernant les entreprises, le *Conference Board of Canada* estime qu'une valeur économique peut être attribuée à l'appréciation des compétences développées en milieu de travail. Ainsi, la reconnaissance des acquis et des compétences favoriserait un rehaussement du rendement des entreprises par un meilleur ajustement au marché du travail; elle favoriserait aussi l'introduction de changements technologiques et organisationnels dans une entreprise par la poursuite accrue des études supérieures pour plusieurs individus.

Les avantages de la reconnaissance des acquis et des compétences pour les entreprises ont trait à :

- Une augmentation de leurs profits.
- Une maximisation de la productivité et de l'innovation chez leurs employés.
- Un plein développement des ressources humaines.
- Une réduction de la formation répétitive.
- Une meilleure association des compétences aux besoins des postes de travail.
- Une création de modèles de carrière avec des objectifs et des besoins de formation pour leurs employés.

Concernant l'État et la société, il est souligné que le succès professionnel des travailleurs se répercute sur le rendement économique du pays.

Il est intéressant de mentionner qu'il identifie aussi une série d'avantages pour le personnel enseignant, ainsi que pour les formatrices et formateurs d'adultes. Ces avantages portent notamment sur :

- Un plus grand nombre d'adultes dans les programmes.
- Un accès élargi aux adultes.
- Une meilleure utilisation des ressources.
- Une croissance institutionnelle.

Enfin, il mentionne que face aux pénuries anticipées de main-d'œuvre, le Québec et le Canada auront à vivre des difficultés grandissantes d'embauche de personnel qualifié.

La non-disponibilité des services de reconnaissance des acquis et des compétences aura possiblement pour conséquence de rendre plus difficiles les démarches pour attirer de la main-d'œuvre compétente sur les marchés internationaux.

Plus près de nous, le Vérificateur général du Québec, dans son rapport de vérification 1997-1998 au ministère de l'Éducation, rappelait que « reconnaître des acquis de formation extrascolaire est une formule intéressante pour diminuer les coûts de formation, puisque ce type d'apprentissage n'a pas été acquis aux frais du système scolaire » (1997 : 94).

Il rapportait entre autres que :

- Dans les commissions scolaires où les acquis sont reconnus, ces derniers correspondent en moyenne à 60 % de tous les modules d'un programme menant à un diplôme d'études professionnelles.
- Dans les cégeps visités, la reconnaissance des acquis et des compétences ne touche en moyenne que 2 cours sur les 15 offerts dans un programme menant à une attestation d'études collégiales.
- Dans les universités, concernant les diplômés du collégial en formation technique qui poursuivent des études universitaires (20%), seulement la moitié de ces universités étaient disposées à leur reconnaître des acquis de formation technique, et ce, même si cette clientèle avait bénéficié d'une année de formation collégiale de plus que leurs confrères admis après une formation préuniversitaire au collégial. Il ajoutait que les pratiques demeuraient très diversifiées et limitées à certains programmes.

Le peu de données disponibles ne permet pas d'attribuer un coût précis pour le Québec à la non-reconnaissance des acquis et des compétences des adultes. Pour le faire, il faudrait suivre une cohorte d'adultes qui s'inscrivent dans une telle démarche : Quels sont les programmes en cause ? Combien d'unités sont obtenues par la voie de la reconnaissance des acquis et des compétences ? Combien d'individus poursuivent leur formation ? Et pour quelle portion du programme d'études ? Combien d'adultes poursuivent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ?

À titre d'exemple, les données disponibles indiquent qu'en formation professionnelle, pour l'année 2002-2003, le tiers des adultes qui ont bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences, soit environ 300 personnes, ont obtenu un diplôme d'études professionnelles. Bien sûr, on ne peut garantir que les diplômes obtenus l'ont tous été par la voie de la reconnaissance des acquis et des compétences. Cependant, compte tenu des difficultés d'organisation de la formation manquante, on peut présumer que cette formation à acquérir, s'il y en avait, par les adultes engagés dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences, était très limitée. Parmi les 700 autres adultes, quelle est la part des unités obtenues par la voie de la reconnaissance des acquis et des compétences ? Le tableau qui suit montre, pour certains programmes d'études professionnelles, les coûts estimés pour l'obtention d'un diplôme par la voie de la formation et par celle de la reconnaissance des acquis et des compétences.

**Tableau 8.1 : Diplôme d'études professionnelles  
(Coûts de formation/Coûts de la RAC)**

Programmes d'études	Coûts-Formation <sup>46</sup>	Coûts-RAC <sup>47</sup>	Ratio RAC/Formation
Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	6 452 \$	19 modules 1 349 \$	21 %
Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	6 768 \$	14 modules 1 120 \$	17 %
Secrétariat	7 308 \$	20 modules 1 820 \$	25 %
Comptabilité	7 332 \$	23 modules 1 150 \$	16 %
Cuisine d'établissement	8 319 \$	25 modules 2 550 \$	31 %
Charpenterie-menuiserie	9 291 \$	22 modules 3 806 \$	41 %
Aménagement de la forêt	12 746 \$	25 modules 1 250 \$	10 %
Intervention en sécurité-incendie	13 967 \$	27 modules 4 185 \$	30 %
Conduite de camions	14 809 \$	13 modules 2 366 \$	16 %
Soudage-montage	19 403 \$	29 modules 7 221 \$	37 %

Source: MEQ.

Le Québec s'est doté d'une politique en matière de formation continue des adultes. La reconnaissance des acquis et des compétences en constitue une des pièces maîtresses. Plusieurs acteurs, tant du milieu éducatif que de celui du travail, possèdent une expertise dans le domaine et le partenariat prend de plus en plus d'importance entre ces derniers. Le temps est maintenant venu de dépasser le stade conceptuel et technique et de mettre le cap sur la reconnaissance des acquis et des compétences pour le développement économique et social et d'en faire un enjeu pour le Québec.

### 8.3 DES BARRIÈRES À LEVER

Force est de constater que les efforts répétés des dernières années pour instaurer, à même les structures existantes et les cadres réglementaires des divers organismes, des services de reconnaissance des acquis et des compétences ont été plutôt vains. Ces structures et ces encadrements, mis en place d'abord pour des individus en démarche d'apprentissage formel, constitueraient, de l'avis de plusieurs, des barrières importantes et quasi insurmontables au déploiement des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

<sup>46</sup> Coût d'obtention du diplôme par la voie de la formation en établissement d'enseignement, sur la base des allocations prévues aux règles budgétaires du MEQ.

<sup>47</sup> Coût d'obtention du diplôme par la voie de la reconnaissance des acquis et des compétences, sur la base des allocations prévues aux règles budgétaires du MEQ.

### Des cadres réglementaires mal adaptés

La mise en œuvre d'un véritable service de reconnaissance des acquis et des compétences nécessite des modifications importantes aux différents régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire, au régime des études de l'enseignement collégial ainsi qu'aux règles budgétaires. L'accessibilité et les modalités d'admission aux services de reconnaissance des acquis, les modalités d'admission et d'inscription aux divers services de formation, les modalités d'évaluation et de reconnaissance, ainsi que le financement des services se doivent d'être explicites dans les encadrements réglementaires.

Devant l'ampleur des modifications requises et l'urgence de faire des avancées en la matière, le comité d'experts se questionne sur la possibilité pour les organismes concernés d'adapter les cadres réglementaires actuels aux impératifs de la mise en œuvre des services de reconnaissance des acquis et des compétences. Il est permis de s'interroger, d'autant plus que ces travaux d'adaptation doivent être réalisés dans la perspective d'une harmonisation interorganismes, l'harmonisation intra-organismes étant déjà parfois difficile.

### Des points de services çà et là

Des éléments structurels s'avèrent importants pour la mise en place des services de reconnaissance des acquis et des compétences. En effet, le lieu où ces services sont offerts doit regrouper des acteurs qui sont en mesure de procéder à la certification des acquis et des compétences de l'adulte, en toute impartialité en fonction seulement du référentiel qui répond le mieux aux besoins. De même, ils doivent pouvoir référer les adultes, sans contrainte, à l'organisme de formation le plus approprié à leurs besoins de formation manquante, que ce soit un établissement d'enseignement, une entreprise, un organisme municipal ou un organisme communautaire.

Encore là, le comité d'experts s'interroge sur la viabilité et le financement de véritables services de reconnaissance des acquis et des compétences, si ces derniers sont dispensés dans de multiples lieux considérant, pour les uns, des référentiels emploi et, pour les autres, des référentiels éducation, parfois d'ordre secondaire et parfois d'ordre postsecondaire. Dans le but de centrer les services sur les besoins des adultes, il s'interroge aussi sur la dispersion des services d'accueil et de référence dans de multiples lieux, notamment dans les milieux de l'éducation et de l'emploi.

N'est-il pas pertinent de citer Jacques Delors qui situe bien l'importance et la finalité d'une démarche de reconnaissance des acquis scolaires, des qualifications professionnelles et des acquis d'expériences, lorsqu'il écrit :

« Pour parvenir à l'organiser [l'apprentissage continu tout au long de la vie] il faut cesser de considérer les différentes formes d'enseignement et d'apprentissage comme indépendantes les unes des autres et en quelque sorte superposables, voire concurrentes, et s'attacher au contraire à mettre en valeur la complémentarité des champs et des temps de l'éducation moderne » (Delors 1996 : 108).

**RETENIR QUE :**

- Trop peu d'adultes bénéficient des services de reconnaissance des acquis et des compétences. Au cours des vingt dernières années, le Québec a parcouru un long chemin en matière de prise de conscience de l'importance pour les adultes de se faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences, indépendamment des modes et des lieux d'apprentissage. Cependant, peu de progrès a été fait quant au déploiement des services sur l'ensemble du territoire.
- La non-reconnaissance des acquis et des compétences des adultes représente un coût important pour le Québec et les individus.
- Au même titre que la formation continue, la reconnaissance des acquis et des compétences peut être perçue comme un investissement; elle amène des avantages pour l'individu, l'entreprise et l'État.
- Les tentatives en vue d'instaurer des services de reconnaissance des acquis et des compétences à même des structures et des encadrements réglementaires, conçus surtout pour des individus qui apprennent de façon formelle, font ressortir d'importantes difficultés dont certaines apparaissent insurmontables.